



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

BILAN STATISTIQUE DE LA FORMATION 2015

SOMMAIRE

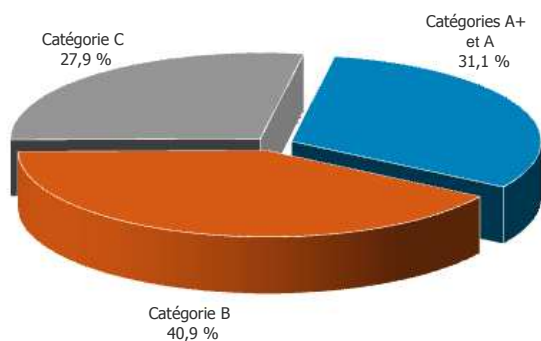
Panorama 2015	p. 5
Précisions méthodologiques	p. 9
Formation statutaire	p. 11
Préparations aux concours et examens professionnels	p. 17
Formations de perfectionnement et autres dispositifs	p. 19
Chiffres de référence 2015	p. 23
Lexique	p. 31

Panorama 2015

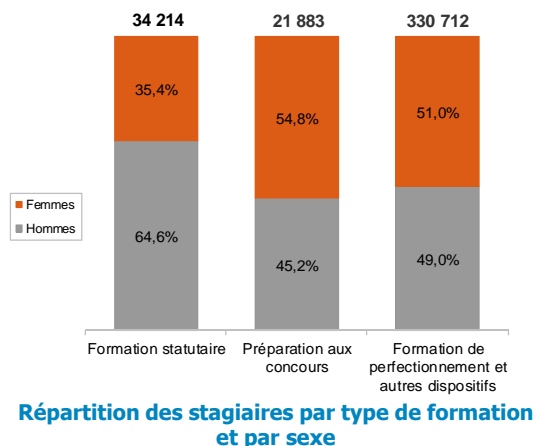
Les stagiaires

Répartition des stagiaires par catégorie et par sexe

	Catégories A+ et A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Hommes	60 449	79 912	53 546	193 907
Femmes	59 950	78 416	54 536	192 902
Total	120 399	158 328	108 082	386 809



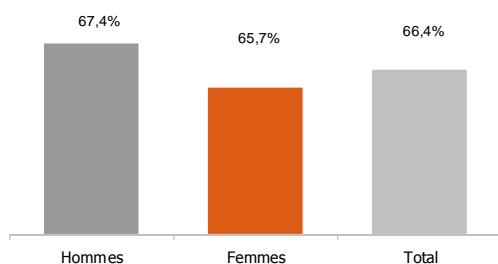
Répartition des stagiaires par catégorie



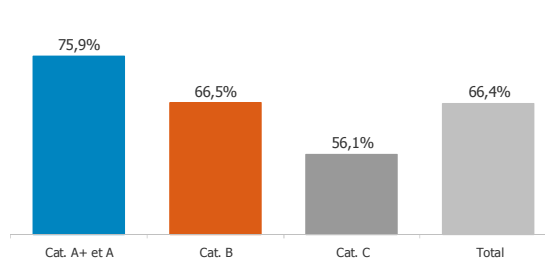
Répartition des stagiaires par type de formation et par sexe

Le taux d'accès à la formation

96 729 agents (soit 66,4 % des agents des ministères) ont bénéficié d'au moins une formation de perfectionnement au cours de l'année 2015

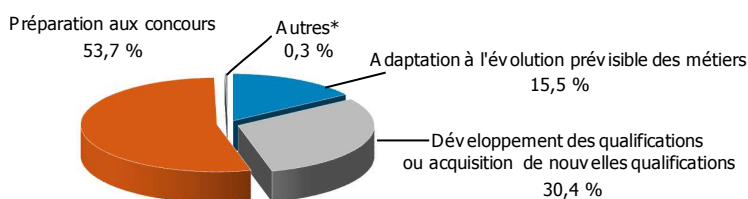


Taux d'accès à la formation par sexe



Taux d'accès à la formation par catégorie

Le DIF



Répartition des utilisateurs du DIF par type de formation

* Consommation du DIF au titre du bilan de compétences ou de la VAE

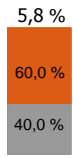
2 066 agents
ont utilisé leur DIF en 2015

39 052 h
sur le temps de travail

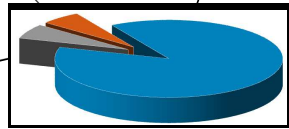
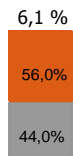
379 h
hors temps de travail

Les formations

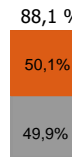
Acquisition de nouvelles qualifications



Adaptation à l'évolution prévisible des métiers



Adaptation immédiate au poste de travail



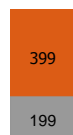
Femmes
Hommes

1 438 946 journées stagiaires ont été dispensées en 2015, soit une durée moyenne de 9,9 jours par agent

Répartition des stagiaires en formation de perfectionnement par type de finalité et par sexe

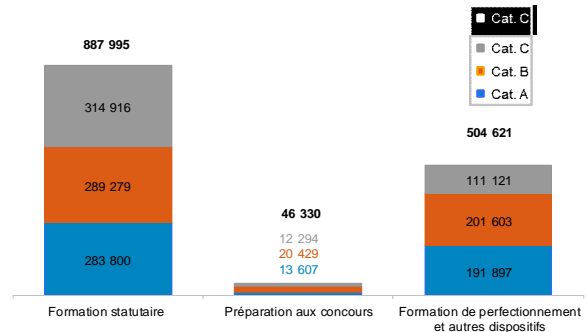
	Nombre moyen de journées par stagiaire
Formation statutaire	26,0
Préparations aux concours et examens professionnels	2,1
Formation de perfectionnement et autres dispositifs	1,5

Femmes
Hommes



598

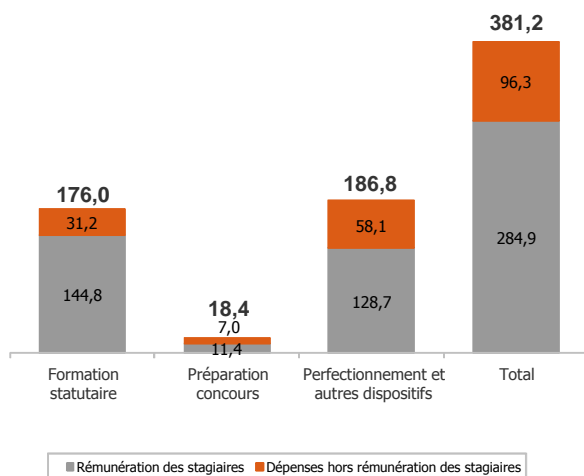
Répartition des agents ayant bénéficié d'un congé de formation par sexe



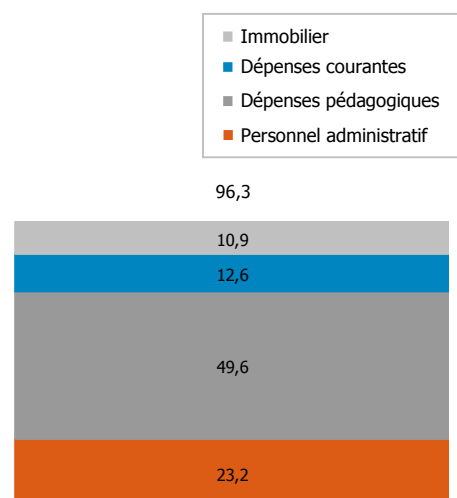
Répartition des journées stagiaires par type de formation et par catégorie

Les dépenses liées à la formation

Plus de **380 millions d'€** consacrés à la formation professionnelle en 2015, soit **7,8 %** de la masse salariale (7,95% en 2014)



Répartition des dépenses par type de formation (en M€)



Répartition des dépenses par type, hors rémunération des stagiaires (en M€)

Précisions méthodologiques

Comme les années précédentes, la méthodologie utilisée pour rendre compte de l'effort de formation des ministères est conforme à celle retenue par la DGAFP pour l'élaboration de son rapport annuel sur la formation des agents de l'Etat, à l'exception des modalités de calcul des dépenses de rémunération des stagiaires. En effet, la DGAFP souhaite se rapprocher du coût réel et communiquera aux ministères des barèmes « personnalisés » au cours du 2nd semestre 2016. En conséquence, les coûts salariaux du bilan 2015 ont été calculés à partir du dernier barème connu, soit celui de l'année 2014.

- La notion de **formation statutaire** (anciennement formation initiale) regroupe les formations obligatoires prévues par les statuts ou organisées :
 - après un concours externe ;
 - après un concours interne ;
 - après changement de corps ou sur examen professionnel ;
 - après recrutement par la voie du PACTE ;
 - pour les agents non-titulaires en période d'essai ;
 - pour les agents dont le statut prévoit des formations obligatoires (par exemple, des formations de tir pour les douaniers).

- Les actions de **formation de perfectionnement** traitent des sujets suivants :
 - accueil – sensibilisation à l'environnement professionnel ;
 - management - gestion des ressources humaines ;
 - achats publics ;
 - gestion et suivi des politiques publiques ;
 - techniques juridiques ;
 - techniques administratives et bureautiques ;
 - informatique ;
 - formations linguistiques ;
 - Europe ;
 - développement durable ;
 - formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ;
 - service aux usagers ;
 - santé et sécurité au travail ;
 - hygiène et sécurité.

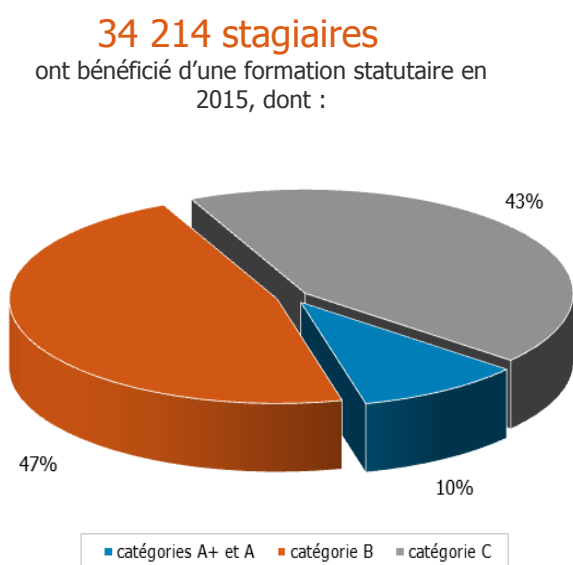
- Les dépenses liées à la formation regroupent :
 - les **dépenses de rémunération des stagiaires**, qui comprennent le traitement et les indemnités liées à la formation (indemnités de stage, de transport et d'hébergement) perçus par les stagiaires. Le traitement des stagiaires est calculé sur la base du coût de rémunération journalier établi chaque année par la DGAFP par catégorie statutaire et par type de formation. La masse salariale comprend les seules rémunérations brutes.
 - les **dépenses de rémunération du personnel administratif**, au sein des opérateurs de formation ou des autres structures en charge de la conception et de l'organisation des formations. Les agents chargés du pilotage de la formation dans les services centraux des directions ne sont donc pas pris en compte.
 - les **dépenses pédagogiques**, qui incluent la rémunération des formateurs occasionnels sur la base du décret du 5 mars 2010, la reconstitution de leurs salaires au prorata des formations données, la rémunération des enseignants permanents et les frais de mission de tous les intervenants, ainsi que les dépenses pour les prestations de formation externes (marchés,...).
 - les **dépenses courantes**, qui intègrent les frais de fonctionnement des structures de formation (acquisition de matériels, entretien, nettoyage...).
 - les **dépenses relatives à l'immobilier**, qui regroupent les loyers des immeubles et une valorisation des immeubles ayant fait l'objet d'une acquisition.

Formation statutaire

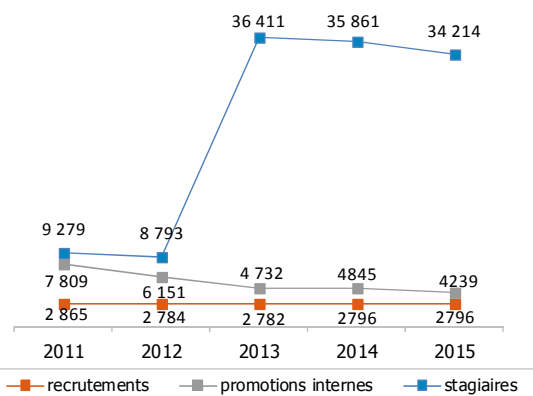
Le panorama 2015 et les évolutions récentes

Ce chapitre présente la formation statutaire, et non plus seulement initiale, conformément à la nouvelle méthodologie de l'enquête statistique annuelle sur la formation des agents de l'Etat élaborée par la DGAFP et mise en œuvre en 2013.

L'année 2015 enregistre une baisse du volume de cette catégorie de formation (-4,6 %). Cette diminution concerne toutes les catégories d'agents ; elle est liée aux volumes de promotions internes, hors tableaux d'avancement.



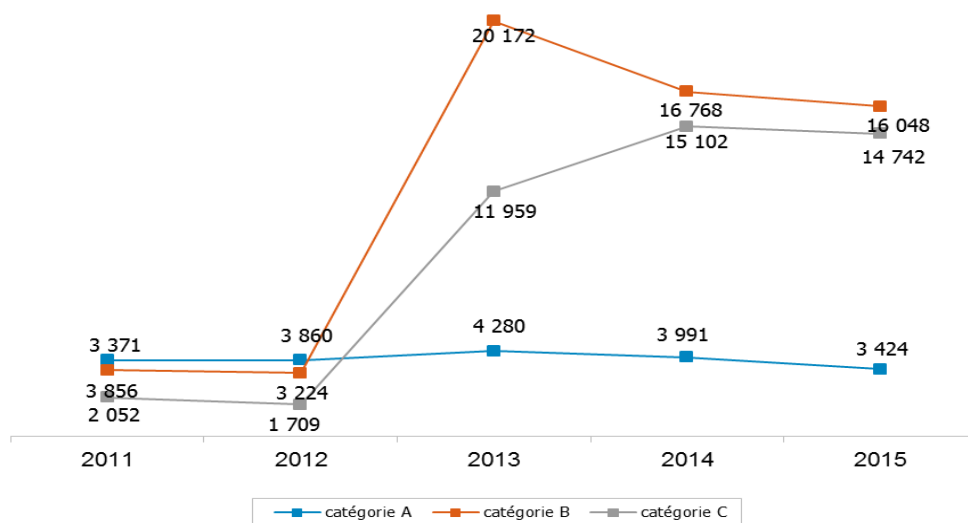
Stagiaires en formation statutaire, recrutements* et promotions internes** depuis 2011



* Recrutements donnant lieu au suivi d'une formation initiale : concours externes (y compris agents des ministères lauréats d'un concours externe), PACTE ou accueil en détachement à la suite d'un concours interne

** Promotions internes hors tableaux d'avancement

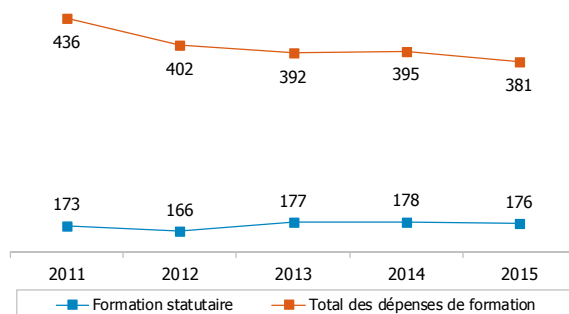
Stagiaires en formation statutaire par catégorie depuis 2010



887 995 journées stagiaires en 2015

soit une diminution de 0,9 % par rapport à 2014

Dépenses liées à la formation statutaire depuis 2011 (en millions d'euros)



Le montant des dépenses liées à la formation statutaire a diminué de 1,1 % en 2015 par rapport à l'année 2014.

La part des dépenses liées à la formation statutaire dans le total des dépenses de formation est stable sur la période 2011-2015. Elle s'élève à 46 % en 2015 (45 % en 2014).

LES NOUVEAUTES 2015

A la **DGFIP**, le contenu des formations fusionnées a évolué pour tenir compte de l'analyse des bilans des premières scolarités fusionnées, des évaluations des stagiaires et des enseignants, des avis des conseils de promotion et des instances de dialogue avec les stagiaires élus.

L'ENFiP numérise désormais l'intégralité des supports pédagogiques destinés aux stagiaires (cours et exercices). Ils sont à leur disposition sur des plateformes informatiques dédiées, consultables à distance, et sont complétés par une offre de « quizz » et d'exercices autocorrectifs.

A la **DGCCRF**, un nombre plus important d'épreuves de contrôle continu a été mis en place en créant des épreuves sous forme de questionnaires ou de QCM.

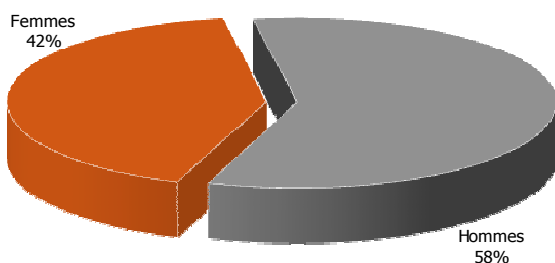
Les stages pratiques sur la protection économique du consommateur et sur la « quali-sécurité » ont été regroupés en un seul stage de six semaines afin de donner plus de souplesse aux unités d'accueil des élèves dans l'organisation de ces stages d'application.

La formation statutaire des agents de catégorie A et A+

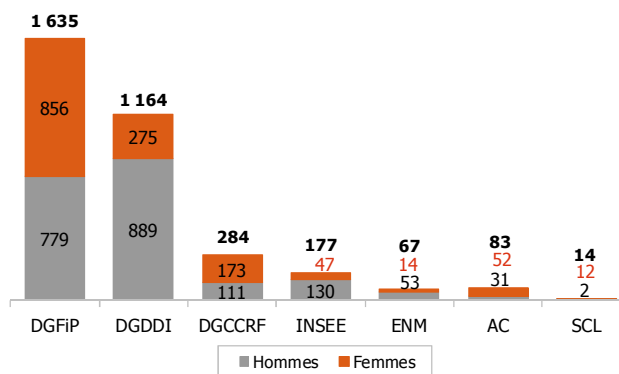
LES STAGIAIRES

3 424 stagiaires

ont suivi en 2015 une formation statutaire en vue d'exercer des fonctions de catégorie A et A+, dont :



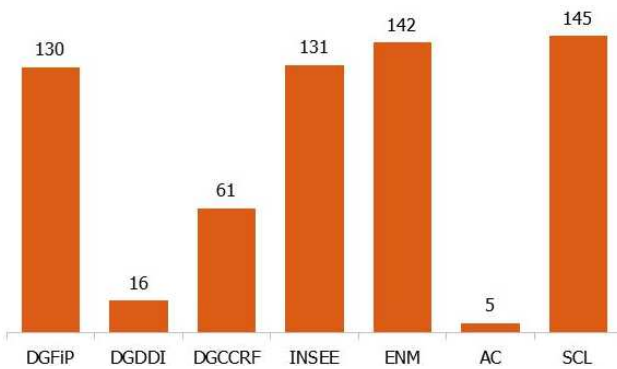
Répartition par direction et par sexe des stagiaires



¹ ENM : écoles nationales supérieures des mines.

LA DUREE DES FORMATIONS

Durée moyenne des formations par direction



83 jours

de durée moyenne de formation statutaire pour les stagiaires.

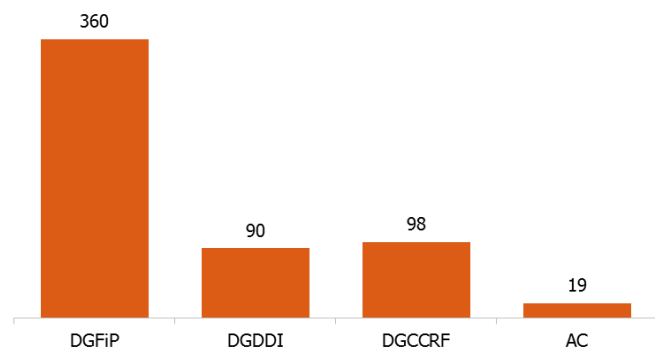
LE CYCLE MINISTERIEL DE FORMATION INITIALE (CMFI)

Le CMFI est le programme annuel interdirectionnel de formation initiale destiné aux lauréats des concours externes et internes de catégorie A des ministères économiques et financiers : les inspecteurs élèves de la DGFIP, de la DGDDI et de la DGCCRF, ainsi que les attachés d'administration issus des instituts régionaux d'administration.

En septembre 2015, le dispositif, organisé dans un format d'une durée d'une semaine, a accueilli 567 participants dans six établissements².

Ses enseignements sont déclinés en cinq modules : présentation de l'organisation et des missions des ministères, enjeux des finances publiques et principaux partenaires des ministères, responsabilité sociale de l'administration et politiques RH ministérielles, qualité de vie au travail, valeurs et déontologie, pratique professionnelle.

Répartition des participants au CMFI par direction



² Sont recensés les participants au CMFI qui s'est déroulé en septembre 2015, soit les élèves de la promotion 2015/2016 et les attachés d'administration issus des IRA.

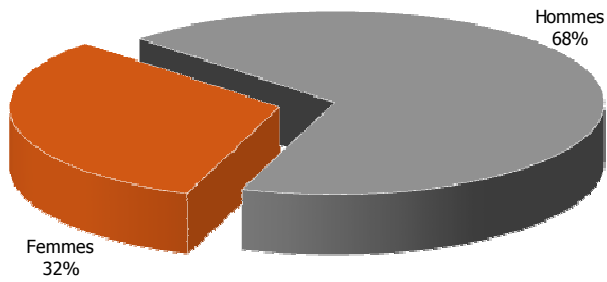
A l'inverse, les stagiaires de catégorie A comptabilisés pour l'année 2014 correspondent aux promotions 2014/2015 et 2015/2016.

La formation statutaire des agents de catégorie B

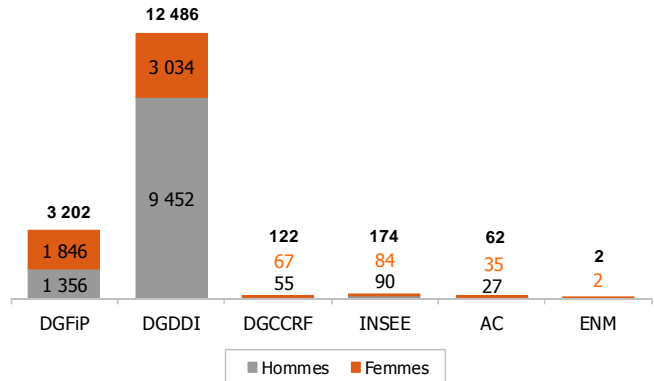
LES STAGIAIRES

16 048 stagiaires

ont suivi en 2015 une formation statutaire en vue d'exercer des fonctions de catégorie B, dont :

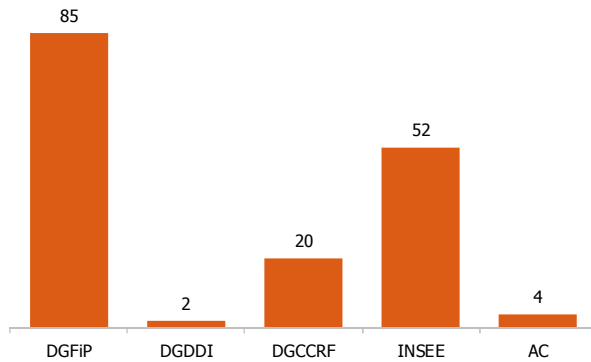


Répartition par direction et par sexe des stagiaires



LA DUREE DES FORMATIONS

Durée moyenne des formations par direction



18 jours

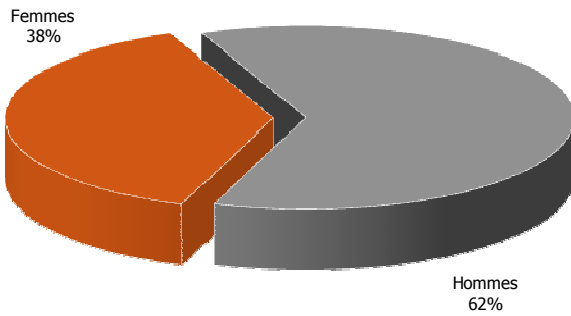
de durée moyenne de formation statutaire pour les stagiaires.

La formation statutaire des agents de catégorie C

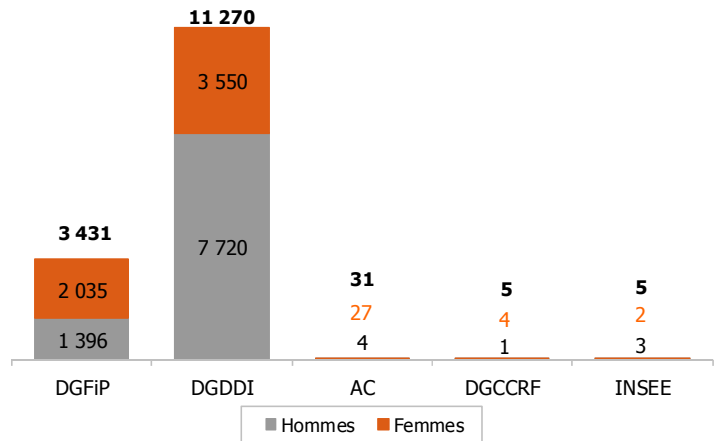
LES STAGIAIRES

14 742 stagiaires

ont suivi en 2015 une formation statutaire en vue d'exercer des fonctions de catégorie C, dont :

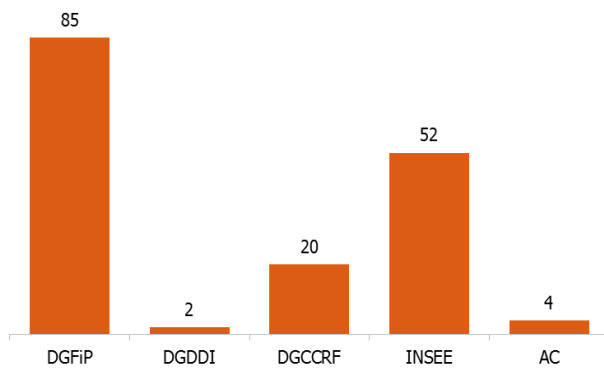


Répartition par direction et par sexe des stagiaires



LA DUREE DES FORMATIONS

Durée moyenne des formations par direction



21 jours

de durée moyenne de formation statutaire pour les stagiaires.

LA FORMATION DES AGENTS RECRUTÉS PAR VOIE DE PACTE³

Le PACTE vise à favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle de jeunes sans qualification ou peu diplômés (niveau inférieur au BAC), âgés de 16 à 25 ans.

273 agents

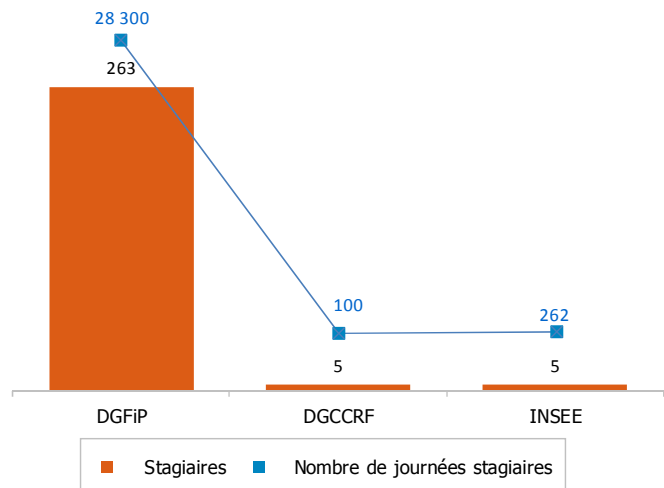
ont suivi en 2015 la formation spécifique dispensée suite à recrutement par la voie de PACTE au titre des années 2014 et 2015.

28 662 journées de formation,

pour une durée moyenne de formation de

105 jours.

Stagiaires PACTE et nombre de journées dispensées

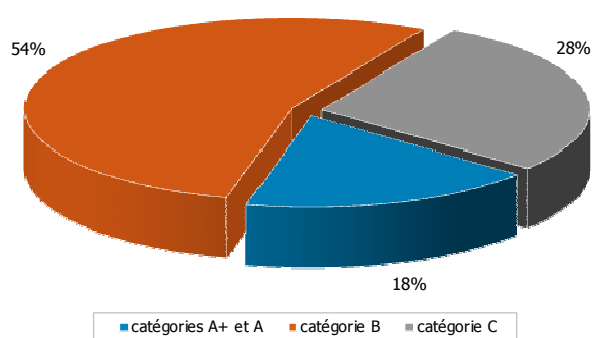


³ Parcours d'accès aux carrières de la Fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat.

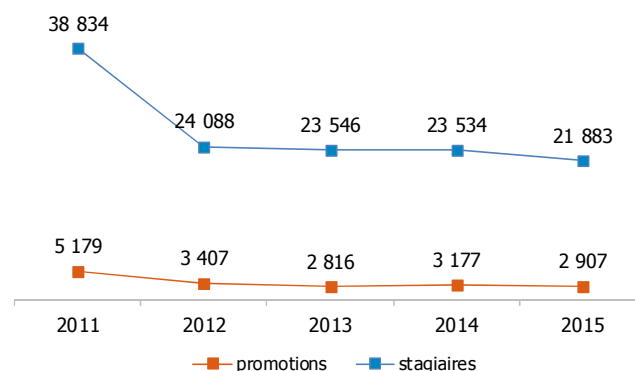
Préparations aux concours et examens professionnels

Le panorama 2015 et les évolutions récentes

21 883 stagiaires
ont bénéficié d'une préparation aux concours et examens professionnels en 2015, dont :



Stagiaires en préparations aux concours et examens professionnels, et promotions internes* depuis 2011



* Promotions internes pour lesquelles les agents ont pu bénéficier d'une préparation : concours internes et examens professionnels

Le nombre de stagiaires en préparations aux concours et examens professionnels a diminué de 7% en 2015 par rapport à 2014.

Plus précisément, le nombre de stagiaires en présentiel a baissé de 15,6 % tandis que le nombre d'agents inscrits à une préparation par correspondance a augmenté de 12%. En conséquence, le nombre de journées stagiaires a diminué de 9%.

46 330 journées stagiaires en 2015

soit une diminution de 9 % par rapport à l'année 2014. Le volume des stagiaires a, sur la même période, décliné de 7 %.

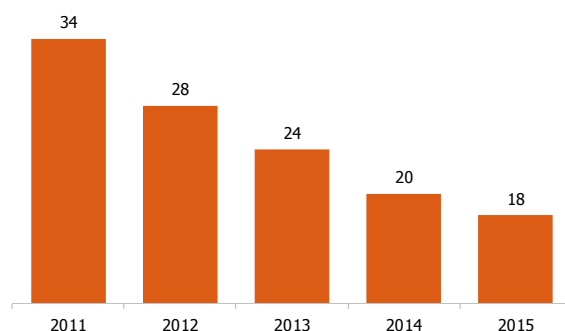
Durée moyenne de formation par stagiaire de :

2,1 jours en 2015

contre 2,2 jours en 2014

Préparations aux concours et examens professionnels

Dépenses liées aux préparations aux concours et examens professionnels depuis 2010 (en millions d'euros)



Les dépenses liées aux préparations aux concours et examens professionnels ont connu une diminution de 25,6 % par rapport à la moyenne de ces dépenses au cours de la période 2011-2015 ; la baisse du nombre de stagiaires sur la même période étant de 17 %.

Leur part dans l'ensemble des crédits consacrés à la formation diminue légèrement (4,8 % contre 5,1 % en 2014).

Les faits marquants en 2015

La **DGFIP** a engagé en 2015 les travaux préparatoires à la reprise de l'organisation du concours commun C (reprise effective pour la session 2016). Au regard des spécificités et de la volumétrie des inscriptions, les dimensions organisationnelles et informatiques du projet sont majeures.

En parallèle à cette reprise, l'extension de la télé inscription aux concours internes a été mise au point pour être opérationnelle début avril 2016.

L'**IGPDE** a conçu et développé un module numérique de préparation à l'épreuve orale de RAEP. En 2015, ce module a été mis en œuvre pour l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'Etat. Il sera déployé en 2016 pour la préparation de tous les examens professionnels généralistes d'administration centrale et du concours interne d'accès aux IRA.

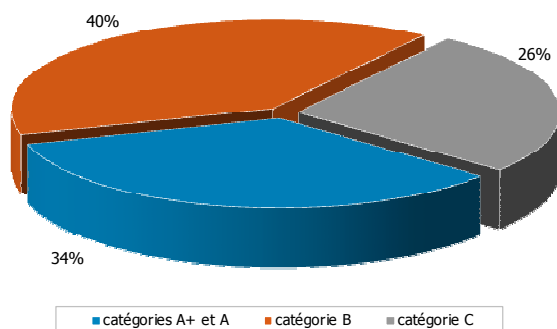
Formations de perfectionnement et autres dispositifs

Le panorama 2015 et les évolutions récentes

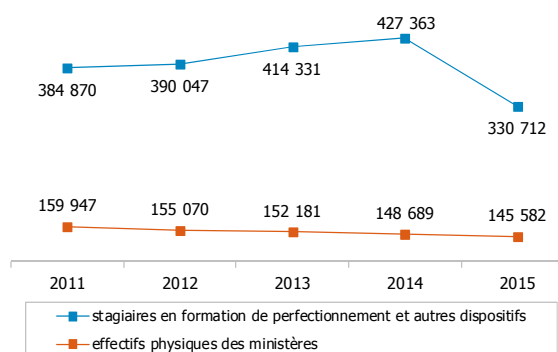
En 2015, la baisse du nombre de stagiaires, due à la fin du déploiement de formations en nombre sur les thèmes de la déontologie ou encore de la prévention et de la lutte contre les discriminations, a été presque compensée par la hausse de la durée moyenne des stages (1,5 jour en 2015, contre 1,3 jours en 2014).

330 712 stagiaires

soit une baisse de 22,6 % par rapport à 2014.

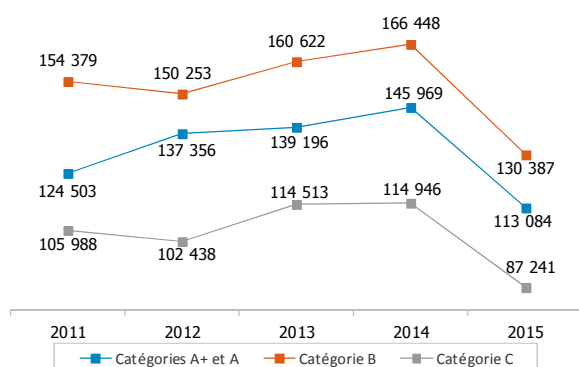


Stagiaires en formation de perfectionnement et autres dispositifs et effectifs* depuis 2011



* Effectifs physiques au 1^{er} janvier de chaque année

Stagiaires en formation de perfectionnement et autres dispositifs par catégorie depuis 2011



504 621 journées stagiaires en 2015

soit une diminution de 7 % par rapport à 2014.

NB : depuis l'année 2012, les actions dites communes (actions de formation assurées par l'IGPDE au profit des directions à réseau) sont intégrées dans les données directionnelles.

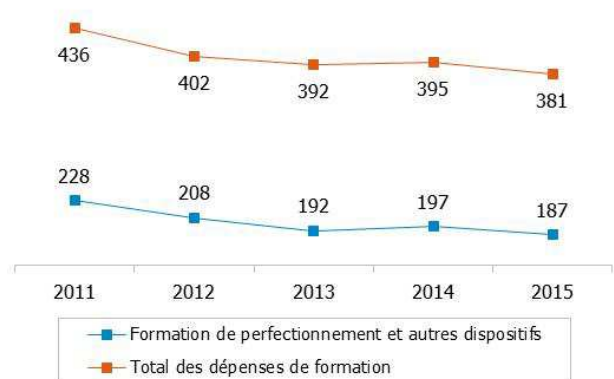
Durée moyenne de formation par stagiaire de :

1,5 jour en 2015

(pour mémoire : 1,3 jour en 2014)

Formations de perfectionnement et autres dispositifs

Dépenses liées à la formation de perfectionnement et autres dispositifs depuis 2010 (en millions d'euros)



Les dépenses liées aux formations de perfectionnement et autres dispositifs ont connu une diminution de 7,7 % par rapport à la moyenne de ces dépenses au cours de la période 2011-2015.

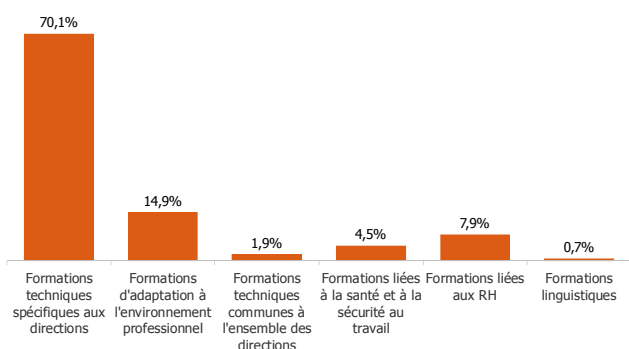
Leur part dans l'ensemble des crédits consacrés à la formation est de 49 %.

LES FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

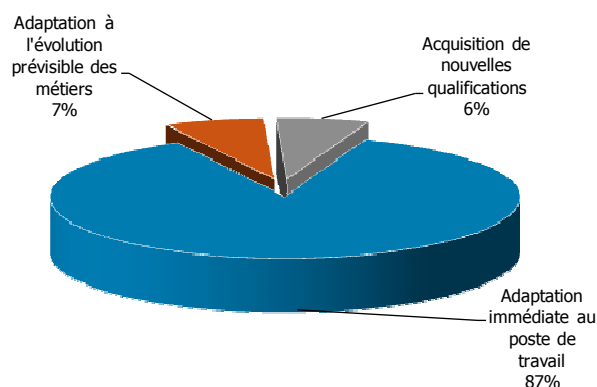
Elles ont concerné 330 091 stagiaires en 2015, soit une baisse de 22,6 % par rapport à l'année précédente. La part des femmes demeure stable sur la période (51 % en 2015 pour 53 % en 2014 et 52 % en 2013).

En 2015, 462 369 journées de formation de perfectionnement ont été dispensées, en diminution de 7,1 % par rapport à l'année précédente.

Répartition des stagiaires en formation de perfectionnement par thème de formation

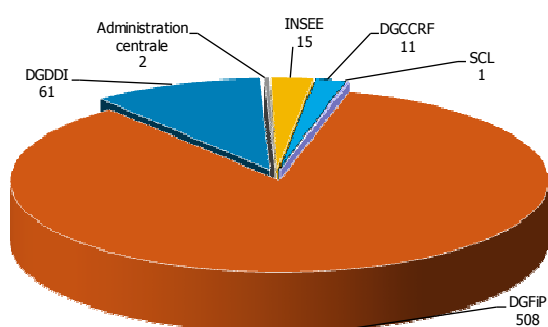


Répartition des journées de formation de perfectionnement par finalité

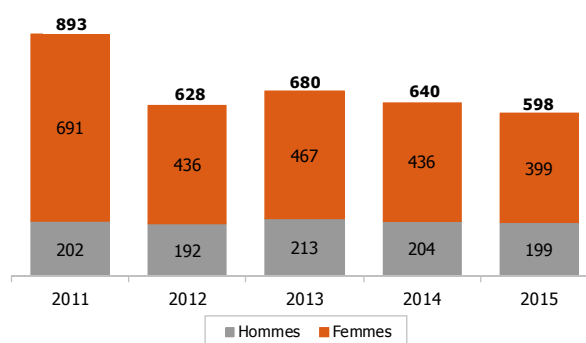


LES CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Répartition des congés de formation par direction



Répartition des congés de formation par sexe depuis 2011



Formations de perfectionnement et autres dispositifs

LES BILANS DE COMPETENCES

17 agents ont effectué un bilan de compétences (pour un volume global de 69 jours), soit une baisse par rapport à la moyenne observée sur la période 2011-2015 (19 agents).

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

6 agents se sont engagés dans une démarche de VAE, soit 4 de moins que l'année précédente, pour un total de 18 jours.

Les faits marquants 2015

La DGFiP

A l'instar des inspecteurs depuis 2014, les contrôleurs et les agents des finances publiques changeant de filière (fiscale/gestion publique) ont bénéficié en 2015 d'un dispositif d'accompagnement dans le cadre des mouvements unifiés du 1^{er} septembre 2015.

Lors de leur accueil dans leur direction d'affectation, les responsables locaux de la formation ont établi, en lien avec leurs chefs de service, des parcours de formation adaptés et échelonnés sur un semestre environ. Chaque agent a été accompagné par un référent dédié, désigné au niveau local.

En matière de productions numériques, un premier CLOM (cours en ligne ouvert et massif) a été créé, à la suite de travaux collectifs menés par l'ENFiP et le service des collectivités locales, en partenariat avec le CNFPT. Il s'intitule : « La TVA et les collectivités locales – Ayez les bons réflexes ». Ce cours est destiné à l'ensemble des acteurs de la gestion et du contrôle des finances locales ; il est disponible sur la plate-forme FUN (France université numérique).

La DGCCRF

Les deux principales orientations de formation ont porté sur :

- l'accompagnement du plein effet de la loi « consommation » avec la poursuite de la mise en œuvre des modules sur la loi consommation de mars 2014 ;
- la participation à la lutte contre la fraude économique (par exemple : ouverture de la formation « enquêtes sur internet et identification des opérateurs » à toutes les administrations impliquées dans la détection de fraudes).

La DG Trésor

Conformément aux orientations du plan stratégique pour les services économiques, l'accent a été mis sur les formations en langues et en management.

En lien avec l'IGPDE, la DG Trésor a travaillé à la mise en place de tests permettant de déterminer le niveau linguistique d'une personne appelée à prendre un poste à l'étranger, ou disposant déjà d'une affectation à l'étranger.

L'IGPDE

En partenariat avec le CGEfi, le déploiement de la formation relative aux études d'impact et aux évaluations préalables des textes normatifs s'est poursuivi.

Le fort développement de la médiation, mode alternatif de règlement des conflits entre personnes physiques ou morales, institutions ou entreprises, a conduit l'IGPDE à préparer une nouvelle offre de formation destinée aux médiateurs présents dans les administrations et les entreprises. Ce cursus de formation aux médiations inter-entreprises est professionnalisant et comprend 3 actions :

- 1 journée de sensibilisation, ouverte à tous ;
- 3 journées d'approfondissement des techniques de médiation et de mise en situation ;
- 14 jours de formation diplômante, à raison de 2 jours par mois pendant 7 mois, avec rédaction d'un mémoire.

Les chiffres de référence

**Répartition des stagiaires et des journées stagiaires par types d'actions de formation,
par direction et par catégorie**

	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	Stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Stagiaires	Nombre de journées stagiaires	Stagiaires	Nombre de journées stagiaires
Formation statutaire	73	12 264	3 351	271 536	16 048	289 279	14 742	314 916	34 214	887 995
DGFIP	0	0	1 635	212 920	3 202	246 998	3 431	291 967	8 268	751 885
DGDDI	0	0	1 164	18 320	12 486	23 254	11 270	22 451	24 920	64 025
Administration centrale	0		83	403	62	393	31	136	176	932
INSEE	73	12 264	104	10 918	174	12 804	5	262	356	36 248
DGCCRF	0	0	284	17 425	122	5 815	5	100	411	23 340
Ecoles des mines	0	0	67	9 520	2	15	0	0	69	9 535
DG Trésor	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCL	0	0	14	2 030	0	0	0	0	14	2 030
Préparation aux concours et examens	650	35	3 241	13 572	11 893	20 429	6 099	12 294	21 883	46 330
DGFIP	0	0	2 198	11 508	6 837	15 777	4 478	10 217	13 513	37 502
DGDDI	0	0	508	619	3 512	2 134	1 185	902	5 205	3 655
Administration centrale	633	2	312	932	1 050	555	214	135	2 209	1 624
INSEE	17	33	114	431	210	1 880	194	1 001	535	3 345
DGCCRF	0	0	107	79	207	6	10	0	324	85
Ecoles des mines	0	0	1	1	69	72	3	9	73	82
DG Trésor	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCL	0	0	1	2	8	5	15	30	24	37
Formation de perfectionnement et autres dispositifs	3 289	6 974	109 795	184 923	130 387	201 603	87 241	111 121	330 712	504 621
DGFIP	907	2 320	84 362	142 789	70 695	127 928	40 188	69 813	196 152	342 850
DGDDI	145	130	14 145	21 060	47 518	47 586	37 923	30 242	99 731	99 018
Administration centrale	1 192	2 128	4 013	7 022	2 574	4 456	926	1 428	8 705	15 034
INSEE	703	1 692	3 854	7 006	7 787	18 495	7 813	9 010	20 157	36 203
DGCCRF	18	35	2 510	5 618	917	1 772	107	205	3 552	7 630
Ecoles des mines	307	663	411	775	429	754	182	249	1 329	2 441
DG Trésor	16	5	111	32	113	33	0	0	240	70
SCL	1	1	389	621	354	579	102	174	846	1 375
Total général	4 012	19 273	116 387	470 031	158 328	511 311	108 082	438 331	386 809	1 438 946
DGFIP	907	2 320	88 195	367 217	80 734	390 703	48 097	371 997	217 933	1 132 237
DGDDI	145	130	15 817	39 999	63 516	72 974	50 378	53 595	129 856	166 698
Administration centrale	1 825	2 130	4 408	8 357	3 686	5 404	1 171	1 699	11 090	17 590
INSEE	793	13 989	4 072	18 355	8 171	33 179	8 012	10 273	21 048	75 796
DGCCRF	18	35	2 901	23 122	1 246	7 593	122	305	4 287	31 055
Ecoles des mines	307	663	479	10 296	500	841	185	258	1 471	12 058
DG Trésor	16	5	111	32	113	33	0	0	240	70
SCL	1	1	404	2 653	362	584	117	204	884	3 442

Taux de féminisation des stagiaires par type d'actions de formation et par catégorie

	A+	A	B	C	Total
Formation statutaire	23,3%	42,1%	31,6%	38,1%	35,4%
Préparations aux concours et examens professionnels	55,5%	45,3%	54,2%	61,2%	54,8%
Formation de perfectionnement et autres dispositifs	35,2%	50,6%	51,3%	51,8%	51,0%
<i>Formation de perfectionnement</i>	35,1%	50,5%	51,3%	51,8%	51,0%
<i>Congés de formation</i>	53,3%	64,6%	68,0%	69,5%	66,7%
<i>VAE</i>	100%	100%	33,3%	100%	66,7%
<i>Bilan de compétences</i>	50,0%	83,3%	66,7%	100%	70,6%
Total général	38,3%	50,2%	49,5%	50,5%	49,9%

Nombre de stagiaires par direction depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
DGFIP	261 507	269 220	296 589	302 136	217 933
DGDDI	110 168	111 305	137 780	141 369	129 856
Administration centrale	12 687	13 714	11 431	11 702	11 090
INSEE	20 064	18 969	21 290	19 938	21 048
DGCCRF	4 577	6 775	4 668	8 532	4 287
DG Trésor	196	169	183	232	240
Ecoles des mines	1 695	1 621	1 471	1 747	1 471
Service commun des laboratoires	1 065	1 155	876	1 102	884
Actions communes	21 024				
TOTAL	432 983	422 928	474 288	486 758	386 809

Nombre de journées stagiaires par direction depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
DGFIP	1 093 593	1 061 305	1 133 827	1 132 871	1 132 237
DGDDI	238 387	233 297	246 003	206 230	166 698
Administration centrale	24 648	24 868	19 309	20 648	17 590
INSEE	84 752	79 306	81 261	73 189	75 796
DGCCRF	31 900	28 919	31 312	35 273	31 055
DG Trésor	65	38	40	61	70
Ecoles des mines	15 821	14 292	13 009	12 893	12 058
Service commun des laboratoires	6 165	1 618	1 523	9 214	3 442
Actions communes	24 059				
TOTAL	1 519 390	1 443 643	1 526 284	1 490 379	1 438 946

Nombre de bénéficiaires par direction depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
DGFIP	85 453	85 582	100 906	89 319	69 669
DGDDI	15 844	15 516	15 375	15 802	15 127
Administration centrale	4 048	5 387	4 647	4 718	4 005
INSEE	4 329	4 290	5 366	5 382	4 594
DGCCRF	1 502	2 756	1 759	2 564	1 797
DG Trésor	196	169	150	198	149
Ecoles des mines	1 050	1 018	868	825	1 089
Service commun des laboratoires	318	334	282	306	299
TOTAL	112 740	115 052	129 353	119 114	96 729

Nombre de stagiaires par type de formation et par catégorie depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
Formation statutaire	9 279	8 793	36 411	35 861	34 214
Catégorie A+ et A	3 856	3 860	4 280	3 991	3 424
Catégorie B	3 371	3 224	20 172	16 768	16 048
Catégorie C et ouvriers d'Etat	2 052	1 709	11 959	15 102	14 742
Préparation aux concours et examens professionnels	38 834	24 088	23 546	23 534	21 883
Catégorie A+ et A	7 048	3 782	4 585	4 166	3 891
Catégorie B	23 457	11 573	11 884	12 344	11 893
Catégorie C et ouvriers d'Etat	8 329	8 733	7 077	7 024	6 099
Formation de perfectionnement et autres dispositifs	384 870	390 047	414 331	427 363	330 712
Catégorie A+ et A	124 503	137 356	139 196	145 969	113 084
Catégorie B	154 379	150 253	160 622	166 448	130 387
Catégorie C et ouvriers d'Etat	105 988	102 438	114 513	114 946	87 241
Total général	432 983	422 928	474 288	486 758	386 809
Catégorie A+ et A	135 407	144 998	148 061	154 126	120 399
Catégorie B	181 207	165 050	192 678	195 560	158 328
Catégorie C et ouvriers d'Etat	116 369	112 880	133 549	137 072	108 082

Nombre de journées stagiaires par type de formation et par catégorie depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015
Formation statutaire	802 319	789 901	919 170	895 854	887 995
Catégorie A+ et A	441 102	401 526	405 791	312 843	283 800
Catégorie B	311 568	295 464	273 403	240 857	289 279
Catégorie C et ouvriers d'Etat	49 649	92 911	239 976	342 154	314 916
Préparation aux concours et examens professionnels	95 555	81 619	68 951	50 901	46 330
Catégorie A+ et A	35 224	18 526	21 810	13 803	13 607
Catégorie B	47 499	33 679	28 442	23 301	20 429
Catégorie C et ouvriers d'Etat	12 832	29 414	18 699	13 797	12 294
Formation de perfectionnement et autres dispositifs	621 516	572 123	538 163	543 624	504 621
Catégorie A+ et A	225 207	218 520	207 607	206 855	191 897
Catégorie B	243 022	224 563	203 788	206 259	201 603
Catégorie C et ouvriers d'Etat	153 287	129 040	126 768	130 510	111 121
TOTAL GENERAL	1 519 390	1 443 643	1 526 284	1 490 379	1 438 946
Catégorie A+ et A	701 533	638 572	635 208	533 501	489 304
Catégorie B	602 089	553 706	505 633	470 417	511 311
Catégorie C et ouvriers d'Etat	215 768	251 365	385 443	486 461	438 331

**Répartition des dépenses de formation par type de formation
(en Euros)**

	Formation statutaire	Préparations aux concours et examens professionnels	Formations de perfectionnement et autres dispositifs	Total
Dépenses hors rémunération des stagiaires	31 151 413	7 063 640	58 091 977	96 307 030
<i>Personnel administratif</i>	5 945 395	1 732 465	15 493 761	23 171 621
<i>Dépenses pédagogiques</i>	17 820 496	2 306 864	29 478 791	49 606 151
<i>Dépenses courantes</i>	3 584 027	1 952 942	7 092 525	12 629 494
<i>Immobilier</i>	3 801 495	1 071 369	6 026 900	10 899 764
Dépenses de rémunération des stagiaires	144 804 769	11 372 178	128 743 153	284 920 100
Total général	175 956 182	18 435 818	186 835 130	381 227 130

Ratio des dépenses par rapport à la masse salariale depuis 2011

	Formation statutaire	Préparations aux concours et examens professionnels	Formations de perfectionnement et autres dispositifs	Total
Dépenses hors rémunération des stagiaires/masse salariale				
2011	0,8 %	0,1 %	1,3 %	2,2 %
2012	0,7 %	0,2 %	1,2 %	2,1 %
2013	0,6 %	0,2 %	1,1 %	1,9 %
2014	0,7 %	0,1 %	1,2 %	2,0 %
2015	0,6 %	0,2 %	1,2 %	2,0 %
Dépenses de rémunération des stagiaires/masse salariale				
2011	2,6 %	0,5 %	3,2 %	6,3 %
2012	2,6 %	0,4 %	2,8 %	5,8 %
2013	3,0 %	0,3 %	2,8 %	6,1 %
2014	2,9 %	0,3 %	2,8 %	6,0 %
2015	3,0 %	0,2 %	2,6 %	5,8 %
Dépenses totales/masse salariale				
2011	3,4 %	0,6 %	4,5 %	8,5 %
2012	3,3 %	0,6 %	4,0 %	7,9 %
2013	3,6 %	0,5 %	3,9 %	8,0 %
2014	3,6 %	0,4 %	4,0 %	8,0 %
2015	3,6 %	0,4 %	3,8 %	7,8 %

Lexique

a

Actions communes

Regroupent les actions de formation assurées par l'IGPDE au profit de l'ensemble des directions des ministères (jusqu'en 2011). A compter de l'année 2012, ces actions de formation sont intégrées dans les données directionnelles.

b

Bénéficiaire

Désigne tout agent ayant participé à au moins une session de formation de perfectionnement.

Quel que soit le nombre de sessions suivies au cours de l'année, un agent est donc comptabilisé une seule fois en tant que bénéficiaire de formation.

Bilan de compétences

Permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

C

Congé de formation professionnelle

Ouvert à tout agent justifiant de trois années de services effectifs dans l'administration et dans la limite des crédits disponibles.

D'une durée maximale de trois années sur l'ensemble de la carrière, dont la première ouvre droit au bénéfice d'une indemnité mensuelle forfaitaire, il peut être utilisé en une seule fois ou fractionné par période d'une durée minimale équivalant à un mois à temps plein.

Il permet aux agents de compléter leur formation personnelle par des stages à caractère professionnel ou personnel qui ne leur sont pas proposés par l'administration, ou de participer à des actions de préparation aux concours administratifs.

Cycle ministériel de formation initiale (CMFI)

Programme annuel interdirectionnel de formation initiale destiné aux nouveaux agents de catégorie A des ministères économique et financier : les inspecteurs élèves des directions à réseau (DGFIP, DGDDI, DGCCRF) et les attachés d'administration issus des instituts régionaux d'administration (IRA).

d

Dépenses de formation

Constituées des crédits de toute nature en lien avec des actions de formation.

Outre la rémunération des stagiaires, elles incluent les dépenses en personnel administratif d'un opérateur de formation (ingénierie de la formation), les dépenses pédagogiques (rémunération des formateurs internes, prestations de formation externes) et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment immobilières.

Détachement

Position du fonctionnaire qui, placé hors de son corps d'origine, continue à bénéficier dans ce corps des droits à l'avancement et à la retraite, en application des dispositions de l'article 45 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

C'est la position dans laquelle sont placés les fonctionnaires lauréats d'un concours interne d'une autre administration que celle à laquelle appartient leur corps d'origine, pour la durée de la formation initiale préalable à leur nomination dans leur nouveau corps.

Droit individuel à la formation (DIF)

Utilisable sur initiative du fonctionnaire et avec accord de son administration, afin de suivre des actions de formation de perfectionnement et autres dispositifs, à l'exclusion de celles destinées à une adaptation immédiate au poste de travail. Le DIF peut également être mobilisé pour préparer un concours ou un examen professionnel.

D'une durée maximale de 20 heures par année de service, cumulables jusqu'à un plafond de 120 heures, les droits acquis sont transférables d'une administration ou d'une Fonction publique à une autre.

Lorsque l'action de formation suivie se déroule en dehors du temps de service, l'utilisation du DIF donne lieu au versement d'une allocation de formation (50 % du traitement horaire).

e

Effectifs physiques payés

Correspondent aux agents payés sur les programmes budgétaires des ministères économiques et financiers sur des emplois permanents au 31 décembre 2014. Les agents de statut de centrale gérés par le secrétariat général et payés par les directions à réseau sont comptabilisés dans les effectifs de ces dernières.

Sont comptabilisés dans les effectifs payés : les agents accueillis en détachement, les agents mis à disposition (en provenance ou à destination d'autres structures administratives quand ils sont pris en charge sur des programmes budgétaires ministériels) ainsi que les agents en congé, à l'exception de ceux en congé de longue durée (CLD). Les agents de droit local (ADL), en poste dans le réseau de la direction générale du trésor, sont également comptabilisés.

Entrent dans le champ du bilan social, selon l'arrêté du 23 décembre 2013, l'ensemble des agents votant au comité technique ministériel (CTM). De ce fait, sont exclus du bilan social, les agents qui ne votent pas au CTM : les agents en disponibilité, en position hors cadre, ainsi que les agents des autorités administratives indépendantes et des établissements publics sous tutelle des ministères économiques et financiers (notamment le GENES et les écoles des mines).

Néanmoins, bien que votants, ne sont pas comptabilisés : les agents en congé parental, les enquêteurs de l'INSEE et les agents non titulaires chargés des tâches d'entretien, de gardiennage et de restauration dits « Berkani » du fait de leur faible quotité de travail.

Quant aux agents en délégation de gestion, qu'ils votent au CTM ou non, ils ne sont pas pris en compte.

f

Formation d'adaptation à l'environnement professionnel

Actions de formation de perfectionnement relevant des domaines suivants, définis par la DGAFP : accueil/sensibilisation à l'environnement professionnel, techniques administratives, informatique, Europe, développement durable.

Formation de perfectionnement et autres dispositifs

Actions de formation reposant sur une double classification définie par la DGAFP :

- une nomenclature par thème de formation ;
- une typologie fondée sur la finalité de l'action de formation.

Les thèmes de formation sont regroupés en cinq domaines : les formations d'adaptation à l'environnement professionnel, les formations liées aux ressources humaines, les formations linguistiques, les formations techniques communes à l'ensemble des directions, les formations techniques spécifiques aux directions.

Les finalités de la formation se distinguent en trois blocs : l'adaptation immédiate au poste de travail (T1), l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (T2), l'acquisition de nouvelles qualifications (T3). Seules les actions classées en T2 et T3 peuvent donner lieu à l'utilisation du DIF.

Les autres dispositifs visent des procédures spécifiques ouvertes aux agents pour enrichir leurs connaissances professionnelles. Il s'agit des congés de formation professionnelle, des bilans de compétences et des actions de validation des acquis de l'expérience.

Formations liées aux ressources humaines

Actions de formation de perfectionnement relevant des domaines suivants, définis par la DGAFP : management, gestion des ressources humaines, actions liées aux formateurs, aux membres des jurys de concours et examens professionnels, et aux conseillers formation.

Formation statutaire (ex-initiale)

Constituée de l'ensemble des actions de formation statutaire ayant pour but de donner aux agents une formation professionnelle, à la fois théorique et pratique, pour les préparer avant titularisation à exercer leurs fonctions et actions de formation professionnelle rendues obligatoires par les statuts.

La formation statutaire concerne les lauréats d'un concours externe ou d'un troisième concours, les agents ayant réussi un concours interne, les agents promus au choix ou sur examen professionnel, les agents recrutés par la voie du PACTE, les agents non-titulaires en période d'essai et les agents dont le statut prévoit des formations obligatoires (par exemple, formations au tir pour certains douaniers).

Sur le plan statistique, les stagiaires en formation statutaire sont, pour la plupart d'entre eux, les élèves des écoles directionnelles qui effectuent en général leur scolarité de septembre à août. En conséquence, les données de l'année n comportent les journées de formation suivies pendant 8 mois par les agents recrutés l'année n-1 et celles suivies pendant 4 mois par les agents recrutés l'année n. Le volume de recrutement influe donc beaucoup sur la durée moyenne de formation par stagiaire.

Formations techniques communes à l'ensemble des directions

Actions de formation de perfectionnement relevant des domaines suivants, définis par la DGAFP : gestion publique (achat public, contrôle de gestion, gestion et suivi des politiques publiques), techniques juridiques, accueil, service aux usagers, hygiène et sécurité.

j

Journée stagiaire

Nombre de jours de formation suivis par un agent sur une période donnée.

P

Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)

Créé par l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005, le PACTE constitue une modalité de recrutement sans concours dans les trois Fonctions publiques.

Ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification ou peu diplômés (niveau inférieur au bac), et se présente sous la forme d'un contrat de droit public d'une durée d'un an minimum à deux ans maximum, alternant formation et stage et permettant d'intégrer la Fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire à l'issue d'une vérification d'aptitude.

Préparations aux concours et examens professionnels

Permettent aux agents de se préparer à une promotion accessible par voie de concours ou d'examen professionnel.

Recouvrant des modalités variables d'une direction à l'autre, ces dispositifs de formation ouvrent aux agents la possibilité de s'inscrire à une préparation par correspondance se traduisant par l'envoi de fascicules, ou de cédéroms, ou par un accès à une plateforme de formation à distance. Des cours oraux peuvent également être proposés selon le concours ou l'examen préparé et en fonction de l'affectation administrative des agents.

Promotion interne

Regroupe l'ensemble des possibilités d'évolution de carrière offerte aux agents.

Elle s'effectue selon trois modalités : le concours interne, la promotion par épreuve de sélection professionnelle et la promotion au choix, cette dernière s'effectuant par liste d'aptitude ou par inscription sur un tableau d'avancement.

R

Ratio dépenses de formation / masse salariale

Rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale.

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et des aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels.

L'évaluation des acquis de l'expérience permet à un jury d'évaluer la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et de sélectionner les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Recrutements

Regroupent l'ensemble des modalités d'accès aux emplois publics.

Ils concernent les concours externes, les emplois réservés, les recrutements externes sans concours ou sur titre, les nominations par le gouvernement, les recrutements de militaires en vertu des dispositions de l'article L4139-2 du code de la Défense, les recrutements par la voie du PACTE, les recrutements d'agents contractuels (dont les agents contractuels handicapés) et l'accueil en détachement, suite à la réussite à un concours interne, d'agents issus d'autres ministères.

S

Stagiaire

Désigne tout agent ayant participé à une session de formation (formation initiale, préparation aux concours et examens professionnels, formation de perfectionnement et autres dispositifs).

Un agent ayant suivi plusieurs actions de formations au cours d'une année est ainsi compté plusieurs fois.

t

Taux d'accès à la formation

Rapport entre les bénéficiaires d'actions de formation de perfectionnement et les effectifs physiques payés au 31 décembre de l'année n-1.

Le taux d'accès à la formation ne prend donc pas en compte les agents en formation initiale ou préparant un concours ou un examen professionnel.

Taux de présence

Rapport entre le nombre de présents à la première épreuve d'un concours et le nombre d'inscrits.

Taux de réussite

Rapport entre le nombre de reçus sur liste principale et le nombre de présents à la première épreuve d'un concours.

V

Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

Permet la validation des acquis de l'expérience en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification.

Les acquis pouvant donner lieu à validation concernent l'ensemble des compétences professionnelles issues d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, exercée en continu ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois années et en rapport avec la validation souhaitée.

Cette expérience est validée par un jury.

